



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 AOUT 2017.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Déclarations d'intention d'aliéner un bien,**
- 2/ Remboursement consommation électrique radar pédagogique,**
- 3/ Modifications délibération programme d'aménagement forestier,**
- 4/ Organisation remise de prix maisons fleuries,**
- 5/ Divers.**

1/ Déclarations d'intention d'aliéner un bien.

A/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Glady Notaire à Albestroff concerne l'immeuble cadastré Lieudit Village Section 1 n° 120 d'une superficie totale de 1719 m² ; après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien et autorise Mme le Maire à signer tout acte en rapport.

B/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Giroud Notaire à Sarralbe concerne l'immeuble cadastré Lieudit Grossknopf Section C n° 304/23 d'une superficie totale de 1044 m² ; après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien et autorise Mme le Maire à signer tout acte en rapport.

3/ Modification délibération programme d'aménagement forestier.

En complément de la délibération du 4 avril 2017 et considérant que l'ancien aménagement avait une possibilité de 720 m³ et le nouveau de 855 m³, la Commune demande de revoir la possibilité à la baisse et ramener à 780 m³.

4/ Organisation remise de prix maisons fleuries.

La cérémonie de remise de prix est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

5/ Divers.

A/ Rézo Pouce.

Le pays de Saverne Plaine et Plateau lance actuellement une campagne de promotion d'un dispositif d'autostop organisé est sécurisé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose d'adhérer à cette démarche, de choisir comme emplacement d'arrêt sur le Pouce les points suivants : en face de la Mairie 2 Rue Principale ainsi que l'abri-bus à l'entrée du Lotissement Grossknopf Rue de Sarre-Union.

B/ Branchement assainissement.

Mme le Maire fait part du devis de branchement assainissement du local des arboriculteurs établi par le SDEA qui fait apparaître un montant H.T. de 3 294,91 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à passer commande des travaux.

C/ Tonte de gazon.

Suite à l'arrêté municipal pris au printemps 2017, le Conseil municipal décide de modifier les horaires de tonte comme suit :

- Samedi de 13 H à 19 H,
- La semaine de 13 H à 20 H.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire.

Schopperten, le 12 septembre 2017.

